

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE
PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

SESSION 2025

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, Daniel LEVEL, maire de la commune déléguée de Fourqueux,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la décision approuvant la convention pour l'organisation de concours et examens professionnels communs entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

Vu l'arrêté n°2024/AR000112/JB/DP en date du 3 juillet 2024 organisation un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial – session 2025

ARRETE

Article I : Le jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial – session 2025 est composé conformément au document ci-annexé.

Article II : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, du Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne et du Centre de gestion de Seine et Marne. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 8 novembre 2024

Le Président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président :
certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat.
. informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
Administratif, dans un délai de deux
mois à compter de la présente
publication.
. transmis le : 08/11/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2024 2

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-287800544-20241108-2024AR174JB

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
TERRITORIAL – SESSION 2025
COMPOSITION DU JURY**

Président : Jérôme JEZEQUEL
Suppléante : Nadine RIBERO
Représentant de la CAP : Sidney MERCIER

COLLEGE DES ELUS LOCAUX

BACLE Laurence	Adjointe au maire, Mairie de Villiers Saint Frédéric
BOUTE Florence	Adjointe au Maire, Mairie de Ville d'Avray
FOUBERT Michèle	Conseillère municipale, Mairie d'Achères
IERG Valentin	Adjoint au Maire, Mairie de Vitry sur Seine
RIBERO Nadine	Adjointe au Maire, Mairie d'Athis Mons
RODARI Philippe	Adjoint au Maire, Mairie de Linas
SACKHO-NIARE Kourtoum	Adjointe au Maire, Mairie d'Aubervilliers

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

ANTONIOLO Benjamin	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe, Responsable du service restauration, Mairie de Massy
BIDEAU-SORITA Loïc	Ingénieur territorial principal, Responsable des moyens techniques, Syndicat de l'Orge
DJANY Liakhat	Ingénieur territorial, Directeur général adjoint des services techniques, Mairie de Villeneuve-Saint-Georges
JEZEQUEL Jérôme	Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe, Responsable cadre de vie, Mairie d'Ezanville
LECOMPTE Cécile	Technicienne territoriale principale de 2 ^{ème} classe, Responsable logistique-secteur restauration, Mairie de Versailles
MABILLEAU Déborah	Technicienne territoriale principale de 1 ^{ère} classe, Chargée de programmation parcs urbains, Conseil départemental de Seine Saint Denis
MERCIER Sidney	Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Cyr-l'École, Représentant de la CAP catégorie C

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES

CHARLIER Michelle	Ingénieure territoriale, retraitée
COMMON Patrick	Attaché territorial, Retraité
GRIMMONPREZ Emilie	Attachée territoriale, Chef de Projet Formation, Conseil départemental de l'Essonne
GRUDZIEN Richard	Technicien territorial, Chef de l'espace public et du déplacement, Mairie de Sèvres
MICHOT Florent	Technicien principal de 1 ^{ère} classe, Directeur du centre technique municipal, Mairie de Longjumeau
NEDELEC Muriel	Technicienne territoriale principale 1 ^{ère} classe, Retraîtée
TREUSSART Anne-Lise	Attachée territoriale principale, Directrice des Personnels de Service et de la Restauration, Mairie de Versailles

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2024

Application agréée E-legalite.com